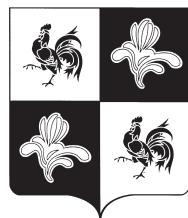


Parlement francophone bruxellois
(Assemblée de la Commission communautaire française)



6 décembre 2016

SESSION ORDINAIRE 2016-2017

**COMPTE 2015
DU PARLEMENT FRANCOPHONE BRUXELLOIS**

RAPPORT

fait au nom de la commission spéciale
du Budget et du Compte du Parlement

par Mme Caroline DÉSIR

SOMMAIRE

1. Désignation du rapporteur	3
2. Exposés de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général, et de Mme Julie de Groote, présidente du Parlement	3
3. Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes	3
4. Discussion générale	3
5. Examen des tableaux	4
6. Vote	4
7. Approbation du rapport	4

Membres présents : M. Michel Colson, M. Emmanuel De Bock (remplace M. Marc Loewenstein), M. Olivier de Clippele (président), Mme Caroline Désir, M. Boris Dilliès, M. Hamza Fassi-Fihri, M. Alain Maron, Mme Catherine Moureaux et M. Julien Uyttendaele (remplace M. Ridouane Chahid).

Etaient également présents à la réunion : Mme Julie de Groote (présidente du Parlement), M. Gaëtan Van Goidsenhoven (député), M. Bruno Vanleemputten (secrétaire général) et M. Samuel Colonval (comptable du Parlement).

Mesdames,
Messieurs,

La commission spéciale du Budget et du Compte du Parlement a examiné, en sa réunion du 6 décembre 2016, le compte 2015 du Parlement francophone bruxellois.

1. Désignation du rapporteur

Sur proposition d'une première commissaire, Mme Caroline Désir a été désignée en qualité de rapporteuse, à l'unanimité des 9 membres présents.

2. Exposés de M. Bruno Vanleemputten, secrétaire général, et de Mme Julie de Groote, présidente du Parlement

Le Secrétaire général déclare que, à l'instar des années précédentes, le compte 2015 du Parlement francophone bruxellois permet de conclure, d'une part, que la comptabilité est tenue de manière efficace et, d'autre part, que les dépenses sont réalisées selon les directives du Bureau.

Le secrétaire général remercie, à cette occasion, l'assistant comptable, qui fait preuve de professionnalisme, d'efficacité et de pluridisciplinarité.

La réalité des chiffres présentés permet de conclure à l'approche toujours prudente du Bureau et des services du greffe, en termes de dépenses.

Ainsi, les dépenses restent inférieures aux possibilités budgétaires et les recettes sont, elles, supérieures aux prévisions. Le boni comptable est de 243.360,41 €.

Par rapport au projet de compte initial, une correction budgétaire a été apportée suite à une observation de la Cour des comptes pour correspondre, non pas aux règles comptables qui sont bien respectées, mais à des principes de techniques budgétaires relatives à des questions de transferts internes au sein de la même entité « SEC ». En fonction de cela, une provision budgétaire n'a plus été reprise comme dépense.

Une autre remarque, suscitée par des situations extérieures au greffe, a été édictée par la Cour des comptes en matière de contrôle des dépenses.

La situation actuelle existe depuis plus de 25 ans sans remarque formulée à cet égard. Toutefois, les procédures seront, courant 2017, adaptées pour y ré-

pondre tout en tenant compte de la structure réduite du greffe.

Le compte 2015 s'inscrit donc dans la continuité des exercices précédents et la Cour des comptes conclut, après cinq jours de contrôle sur site, une nouvelle fois que la comptabilité est tenue avec soin et présentée avec clarté. Les recettes et dépenses comptabilisées sont respectueuses des décisions du Bureau et conformes aux extraits bancaires et aux pièces justificatives produites.

La présidente du Parlement estime que la procédure menée dans le cadre de l'examen du budget du Parlement est largement satisfaisante. Il est agréable de jouir de la présence de M. le Secrétaire général qui présente les comptes de façon objectivée. Cette procédure a été suivie chaque année.

Par ailleurs, il convient de remercier non seulement le secrétaire général, mais aussi le comptable et toute l'équipe, de tenir les comptes de façon aussi précise et méticuleuse.

3. Examen du rapport de contrôle de la Cour des comptes

Le président de la commission donne lecture des conclusions flatteuses du rapport de contrôle de la Cour des comptes :

« A l'issue de son contrôle, la Cour des comptes a pu constater que les documents sont tenus avec soin, que la comptabilité est présentée avec clarté et que les extraits de compte correspondent aux recettes et dépenses comptabilisées. ».

Comparant les travaux tenus au sein de la commission homonyme du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale, il lui apparaît que les députés membres de la présente commission sont largement mieux informés.

4. Discussion générale

La première commissaire entend remercier, au nom du groupe PS, le secrétaire général et toute son équipe pour l'excellence du travail fourni et encadré par la présidence. C'est un plaisir d'assister à la présente réunion tant le travail présenté est clair, limpide et précis.

Un deuxième commissaire s'associe pleinement aux remerciements déjà présentés, et ce au nom du groupe DéFI. Il convient que les services soient remerciés à cet égard.

Au nom du groupe cdH, **un troisième commissaire** se joint également aux remerciements adressés au greffier et aux services.

Le président de la commission développe deux questions :

- Est-il vrai qu'il y a plus de personnel au greffe de la Vlaamse Gemeenschapscommissie qu'à celui du Parlement francophone bruxellois ? Les chiffres ont-ils comparés ?
- Il semblerait qu'il y ait eu des changements dans la méthode de comptage de la présence des agents du greffe et des différences constatées entre 2015 et 2016. Qu'en est-il ?

Le secrétaire général déclare ne pas disposer des chiffres actualisés concernant le cadre du Raad van de Vlaamse Gemeenschapscommissie. Il y a deux ans, c'était certainement le cas.

En ce qui concerne la seconde question, le secrétaire général en perçoit mal la portée, mais il n'y a, à sa connaissance, pas eu de modification dans le fonctionnement du greffe.

5. Examen des tableaux

Tableaux des recettes

Ils ne suscitent aucun commentaire.

Tableaux des dépenses

Ils ne suscitent aucun commentaire.

Tableau des résultats

Il ne suscite aucun commentaire.

Autres annexes

Elles ne suscitent aucun commentaire.

6. Vote

À l'unanimité des 9 membres présents, le compte de l'exercice 2015 du Parlement francophone bruxellois est vérifié et apuré.

7. Approbation du rapport

La commission a accordé sa confiance au président et à la rapporteuse pour la rédaction du rapport.

La Rapporteuse,

Le Président,

Caroline DESIR

Olivier de CLIPPELE